

Le Journal des Greffes de France



Novembre - 2024

FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État



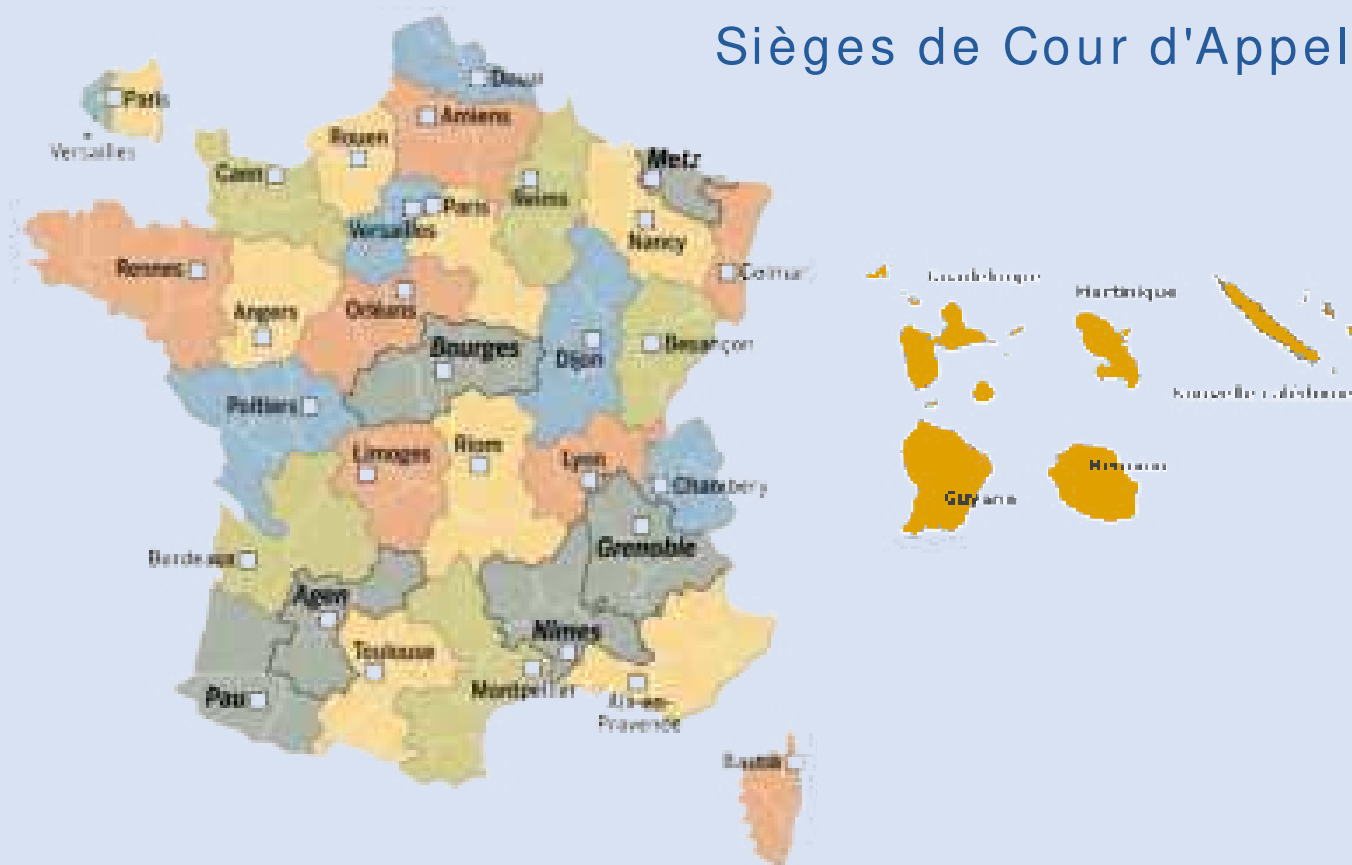
ENSEMBLE POUR UNE JUSTICE POUR TOUS

SOMMAIRE



- ▶ **Édito**
 - Page : 3
- ▶ **Interview de notre collègue déléguée CA Cayenne : Ophélie PORTALURI ROUALET**
 - Pages : 4, 5
- ▶ **Soutien psychologique - Numéro VERT**
 - Page : 5
- ▶ **Réforme de Personnels Techniques**
 - Page : 6
- ▶ **Action sociale: : inFO - Prêt immobilier pour les agents publics**
 - Page : 7
- ▶ **Le CIA des Jeux Olympiques**
 - Pages : 8, 9
- ▶ **CSA-Formation spécialisée du 10 octobre 2024**
 - Pages : 10, 11
- ▶ **Photos de nos déplacements à votre rencontre**
 - Pages : 12, 13

Sièges de Cour d'Appel



► L'ÉDITO :

► Cher(e)s collègues :



Le mois d'Octobre aura été un mois de reprise de discussions et de négociation.

La nomination d'un Garde des Sceaux et d'un nouveau directeur des services judiciaires va nous permettre de finaliser les réformes statutaires des greffiers et d'une infime partie des personnels administratifs

FO Greffe est partie prenante de l'Union Justice FO, et à ce titre nous avons rencontré tour à tour, la nouvelle conseillère sociale du ministre et ce dernier. Ces temps forts d'échanges nous ont permis de rappeler nos revendications



700 C en G sur 3 ans sur place avec une formation à l'ENG
3200 greffiers de B en A type comme Cadre greffier avec la grille des attachés
Un 1^{er} grade reconstitué

Bien d'autres chantiers sont à ouvrir concernant les services judiciaires, comme le devenir des directeurs des services de greffe entre autres

Ce mois d'octobre a aussi été un moment fort avec la rentrée des stagiaires de l'ENG à laquelle nous participons systématiquement. Nous avons également entrepris une visite de l'ARPEJ de Dijon avec nos collègues de FO et nous avons pu échanger sur nos difficultés respectives et de nos contraintes métiers dans le cadre des extractions judiciaires.

Isabelle Besnier-Houben
06.08.99.81.29



► Ophélie PORTALURI-ROUALET :

► Quel est ton parcours professionnel ?

J'ai un parcours un peu atypique. Pendant mes études que j'ai financées j'ai fait de la restauration, travaillé dans des événements festifs, animé dans un casino itinérant, travaillé en laboratoire d'analyses médicales, été gouvernante de fratrie et enfin assistante juridique dans un cabinet d'avocat pour compléter mon contrat de vacataire avant de passer le concours de greffier.

► Quelles juridictions as-tu faites ou services ?

- TJ Reims Bureau d'ordre (vacataire)
- TJ Châlons-en-Champagne
- CPH Reims et CA Reims (stage juridictionnel)
- TJ Cayenne TPE (titulaire)

► Pourquoi as-tu souhaité t'investir dans des fonctions de représentant syndical ?

J'ai remarqué que sur le ressort de notre juridiction (TJ CAYENNE) il n'y avait que très peu de représentants syndicaux et aucun de la formation FO Justice qui soit sur place. J'ai trouvé cela dommage que les adhérents ne puissent pas trouver d'interlocuteur direct et j'ai pensé que de me présenter pourrait être un moyen de créer une dynamique et notamment créer de l'échange et de la cohésion sociale entre les agents et les sites qui sont parfois très éloignés, notamment avec Saint Laurent du Maroni.

► Depuis quand es-tu délégué ?

Je suis déléguée que depuis très récem-

ment, ma candidature a été reçue et validée courant de l'été, fin août 2024.

► Quels sont tes mandats ?

Je ne suis encore qu'aux prémices de la représentation syndicale, je n'ai pas d'expérience dans ce domaine mais j'espère pouvoir dire que cela ne devrait plus tarder.

► Quelles sont tes qualités et tes points forts nécessaires pour rencontrer les collègues ?

Étant une enfant de commerçants, j'ai vite appris ne plus être timide et à aller vers les personnes pour discuter. Cette facilité d'entrer en contact permet de franchir les barrières liées à l'inconnu. Je suis avenante et (un peu) bavarde ce qui permet de créer une conversation assez aisément. Et ainsi instaurer un rapport de confiance.

► As-tu des difficultés ?

Il est encore un peu tôt pour dire si je rencontre des difficultés mais elles sauront se faire ressentir notamment face aux questions techniques et statutaires, dont la maîtrise et toutes ses nuances sont encore à approfondir mais je sais pouvoir compter sur l'entraide de tous les délégués afin de pouvoir me porter et m'épauler dans cette mission.

► Comment te décrirais tu pour effectuer cette mission ?

Je pense que mon caractère sera une plus-value dans l'accomplissement de cette mission. Je suis déterminée et investie. Je suis à l'écoute de l'autre et sais être une oreille attentive. J'ai à cœur de

pouvoir contribuer aux améliorations des conditions de travail.

► Comment envisages-tu ton évolution syndicale et professionnelle ?

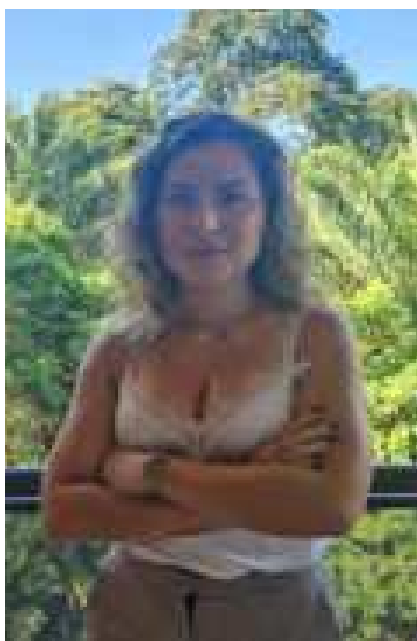
Je n'ai pas encore envisagé de perspective d'évolution concernant le parcours syndical, n'étant qu'au tout début de ce dernier. Je découvrirais tous les aspects qui composent cette mission et les engagements que cela nécessite au fur et à mesure de cette première année syndicale. Je serais ouverte à toutes propositions et critiques qui seront émises dans cette progression et je saurais également me mettre en retrait si je n'ai pas été à la hauteur des attentes de mes collègues, adhérents et membres du corps du bureau syndical.

En ce qui concerne mon parcours professionnel, pour l'heure je m'épanouie pleinement dans mes fonctions de greffier au TPE et je profite de cette expérience de cabinet dans laquelle je prends beaucoup de plaisir à y collaborer. L'expérience du terrain guyanais est aussi enrichissante que déroutante et j'aimerais pouvoir m'y établir quelques années avant d'aller à la découverte de nouvelles contrées lointaines.

Ophélie PORTALURI-ROUALET

07 72 17 31 87

► Déléguée
FO Justice
Cour d'Appel de
Cayenne
Tél : 07.72.17.31.87



► SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

la Direction des Services Judiciaires met en place un nouveau **numéro vert** unique :

À la suite de la mise en place en octobre 2022 d'une ligne d'écoute et de soutien, la direction des services judiciaires met en place un nouveau numéro d'appel pour échanger avec un psychologue en intégrant un marché.

Dédié tant aux personnels qu'aux encadrants ouverte 24h/24 et 7jrs/7, elle permet d'apporter un accompagnement psychologique adapté.

Quelque soit les difficultés rencontrées (stress, organisation du travail, fatigue, relations sociales...) ou encore lieu d'affectation, cette cellule d'écoute composée de psychologues vous permet de vous confier en toute confidentialité et bénéficier de conseils.

Les managers bénéficient d'un accompagnement et d'outils concernant les questions liées à leur rôle: (pratiques managériales, communication, gestion de conflit, prise de poste, positionnement).

► **Pour joindre un professionnel deux possibilités sont offertes:**

- **Sans le choisir par téléphone pour la métropole :**
au 0 805 040 112 en composant le code d'accès 7070 en appuyant sur la touche * de votre téléphone et depuis l'étranger : 01.71.25.08.30

- **En choisissant votre professionnel : via l'espace personnalisé :**

www.pros-consulte.com et en tapant sur votre téléphone le code professionnel du psychologue choisi puis sur « démarrer la consultation » en indiquant votre numéro vert attribué

Ces consultations ne sont pas enregistrées et restent anonymes.

Si ce dispositif doit être une aide pour les fonctionnaires en souffrance, elle ne doit pas être la solution ultime pour tout régler !

La qualité de vie au travail dans toute sa composante doit être prise en compte !

FO Justice ne manquera pas de rappeler cet item autant qu'il en sera besoin et que ce numéro vert ne soit pas un succédané afin que des solutions concrètes soient mises en place.

Parler, c'est bien, trouver des solutions, c'est mieux !



Jean-Jacques PIERON
Délégué FO Justice CA Rennes
07 86 99 64 02



RÉFORME DES PERSONNELS TECHNIQUES

FLASH INFO :

Le **Syndicat National FO Justice** vous informe que nous avons été reçus ce mercredi 18 septembre 2024 par la Secrétaire Générale du ministère de la Justice. Cet entretien a été l'occasion d'aborder la situation des Personnels Techniques du ministère de la Justice et des négociations en cours sur la réforme de ce corps portée par **FO Justice**.

Elle nous a bien confirmé que la réforme est dans les mains du Guichet Unique pour instruction.

Pour rappel, cette réforme va permettre de donner des perspectives de carrière à l'ensemble des Personnels Techniques du ministère de la Justice par notamment la création d'une catégorie B et A pour les adjoints techniques hors DAP et par le passage en catégorie B des Adjoints Techniques DAP.

La réforme portée par **FO Justice** suit donc son cours et sa mise en place reste pour l'heure prévue en fin d'année.

**FO JUSTICE VOUS TIENDRA INFORMÉS DES
SUITES DE CE DOSSIER.**





Action SOCIALE

Flash info :

Prêt Immobilier pour les Agents Publics

► Lors du Comité du logement des agents publics (CILAP) du 17 avril 2024, l'Union FO Justice vous informe de la signature d'une convention entre les ministres de la fonction publique et du logement, et le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF).

Ce partenariat a permis la création d'un prêt immobilier complémentaire à taux réduit, à 1%, exclusivement destiné aux agents publics des trois versants.

Ce dispositif vise à faciliter l'accès à la propriété dans le neuf.

Attention, cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette offre du CSF pour les agents publics est **CUMULATIVE** avec le Prêt Bonifié Immobilier du Ministère de la Justice (PBIMJ), offrant ainsi une aide supplémentaire.



► Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Crédit Social des Fonctionnaires en scannant le QR Code ci-joint.

L'Union FO Justice Notre résistance, VOTRE inFormaTion !!!

▶ JEUX OLYMPIQUES:

▶ Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

Le 14 octobre s'est tenu au secrétariat générale une réunion en retour sur les primes des JO. Il a été salué encore une fois le succès des JO. Aucune attaque de cybersécurité n'a été à déplorer, seul deux événements mineurs sont à souligner.

Aucune difficulté n'a été signalée en termes de transports, de QR code. Le travail des agents a encore été salué.

Il nous est rappelé les deux textes mis en application pour le versement du CIA des agents.

Par circulaire PM n°6429/SG du 22 novembre 2023, la Direction de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a prévu un complément indemnitaire pour les agents particulièrement impliqués dans les Jeux.

Par note aux secrétaires généraux du 18 mars 2024, elle en a précisé les critères d'attributions :

- Mobilisation directe dans la préparation et le déroulement des Jeux
- Durée de mobilisation des agents
- Limitation effective du nombre de jours de congés
- Accroissement significatif de l'activité
- Nécessité de mettre en place des horaires et rythmes atypiques
- Affectations géographiques temporaires hors du lieu de travail habituel

Trois montants ont été prévus selon le degré de mobilisation : 500, 1000, 1500 €.

Pour la DSJ, les effectifs concernés par le forfait initial du complément indemnitaire sont issus à 86% des ressorts de Paris et Versailles qui ont concentré l'essentiel de l'activité judiciaire liée aux jeux Olympiques (80% des affaires nouvelles).



▶ La prime bénéficie à :

- 7 agents de l'administration centrale,
- 238 personnels de greffe
- ainsi qu'à 50 magistrats en juridiction. (Ces derniers sont pour 40 en fonction au parquet, 10 au siège).

Le montant individuel du complément indemnitaire pour cette première phase s'élève à 500 euros.

Les Jeux n'ont pas engendré de manière directe un surcroît d'activité. Les données chiffrées issues du fichier statistique de l'applicatif CASSIOPE qui avait été doté, pour l'occasion, d'un marqueur "JOP2024", permettent d'avoir des informations précises. Elles sont arrêtées à la date du 13 septembre pour 15 juridictions concernées :

▶ Pour les JO :

- 569 gardes à vue (538 majeurs – 31 mineurs) soit une trentaine, en moyenne, par jour

- 119 jugements dont 6 relaxes (63 peines privatives de liberté, 33 amendes 21 autres : TIG, interdiction de séjour...)

Pour les JP :

- 52 gardes à vue (46 majeurs – 6 mineurs)

- 5 jugements dont 4 peines privatives de liberté et 1 amende.

- Pour la DSJ, les versements de primes complémentaires concernent 37 agents dont 23 ne bénéficient pas du forfait initial mais ont subi un surcroît significatif d'activité ou ont été appelés en renfort des équipes mobilisées, incluant notamment

des sessions de formation.

- 12 personnes bénéficient du forfait initial et d'un complément de 500 € en raison de leur particulière implication notamment dans l'organisation et le pilotage des renforts JOP.

- Enfin, 2 agents du bureau FIP5, au sein de l'administration centrale, sont bénéficiaires d'un complément de 1 000€, car ils ont été directement impactés, en amont dans le processus de préparation, et pendant la durée des événements en lien avec le fonctionnement du centre opérationnel de crise de Vendôme.

► **Les données sur les bénéficiaires de la phase ex post sont les suivantes :**

Directions	Nombre d'agents
DSJ	- 35 bénéficiaires à 500 € - 2 bénéficiaires à 1000 €

Direction	Montant total du complément indemnitaire
DSJ	- 167 000 euros

Le budget alloué pour ce CIA pour l'ensemble des trois directions s'élève à 800 000 euros. Le versement du complément indemnitaire sera effectif sur la paie de décembre. Chaque agent recevra une notification de son CIA, aucune forme ne nous a été donnée.

► **Ce CIA ne se soustrait pas au CIA de l'année, il se rajoute.**

Isabelle Besnier-Houben
06.08.99.81.29





Formation Spécialisée - CSA

COMPTE RENDU :

du 10 Octobre 2024

À la Formation Spécialisée du CSA des Services Judiciaires du jeudi 10 octobre 2024, nous a été présenté, pour simple information, un guide de programmation des palais de justice. Ce guide servirait de base pour les nouvelles opérations immobilières.

Si l'on peut se réjouir que l'on ait fait appel à nos fonctionnaires et non à un cabinet de conseil privé tel Mckinsey, la lecture des 140 pages de ce guide, communiqué il y a 15 jours, amène tout de même quelques observations et réactions.

En premier lieu **FO Greffe** exige que l'examen du guide de programmation des palais de justice soit un point pour avis de la Formation Spécialisée et non une simple consultation.

Circulez y a rien à voir ! Ce n'est pas la définition d'un dialogue social de qualité !

► Pour établir ce guide de programmation, l'administration s'est appuyée sur des réalisations récentes du ministère, sur des entretiens avec des utilisateurs et sur des références d'opérations judiciaires étrangères et tertiaires.

- **FO Greffe** réclame de préciser lesquels exactement.

► Si le ressort géographique ainsi que l'activité vont être prises en compte dans le projet immobilier.

- **FO Greffe** sollicite que la démographie le soit aussi.

► Dans ce socle de base, il est prévu un bureau pour le président du Tribunal de Commerce et des espaces pour les juges consulaires. La volonté politique ayant été de confier au privé ce contentieux, et même tout récemment de l'élargir à certaines procédures avec la création des Tribunaux aux Affaires Economiques.

- **FO Greffe** exige que les palais de justice ne logent plus ces juridictions.

► Ce guide dimensionne les flux à hauteur de 95 % des effectifs.

- **FO Greffe** s'interroge et souhaite savoir si le taux d'absentéisme est d'ores et déjà pris en compte pour sous dimensionner les palais de justice.

FO Greffe demande une clarification sur la superficie des bureaux et notamment la prise en compte de spécificités telles que les tutelles ou d'autres qui réceptionnent régulièrement des justiciables et conservent des dossiers très volumineux.

▶ Sans surprise, ce guide réduit encore une fois notre espace de travail et fait du bureau partagé une base.

- **FO Greffe** en prend acte mais il faut bien que l'administration prenne conscience de l'augmentation des tensions et conflits que cela va engendrer.

▶ En outre, comment justifier qu'un magistrat ait besoin de 12m² contre 9m² pour un fonctionnaire alors même que le travail à domicile est beaucoup plus généralisé dans ce corps.

- **FO Greffe** exige la même surface pour tous les personnels quelque soit leur catégorie.

D'ailleurs ce guide prévoit même un mobilier de qualité supérieur pour certains magistrats, devinez lesquels ?

▶ Des cabinets médicaux étant prévus dans ces futurs palais.

- **FO Greffe** réclame davantage de médecins et d'infirmiers et infirmières.

▶ Plutôt qu'un simple espace repas.

- **FO Greffe** exige qu'il soit prévu automatiquement la création d'un restaurant administratif dans chaque nouveau palais à partir d'un certain seuil de personnels.

▶ Pour quelle raison la hauteur d'une salle d'audience à juge unique doit être de 3m50 et celle d'une audience collégiale de 4m ?

- **FO Greffe** s'interroge sur ces normes étranges.

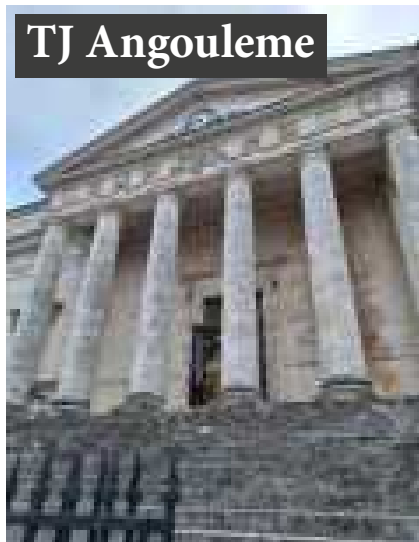
▶ Enfin, comme nous le constatons avec les récentes constructions de palais, les parkings vont se résumer au minimum, minimum que l'administration ne définit pas de la même manière que nous. Un dimensionnement minimal est prévu dans ce guide mais bien trop faible même s'il devra être corrélé avec l'offre de transports en commun local.

- **FO Greffe** réclame que le nombre de place de stationnement soit défini en fonction des effectifs.

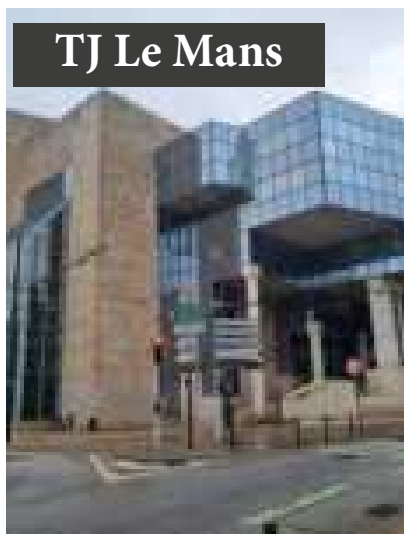
► FO Justice - SDGF à votre rencontre :

► Une partie de nos visites en juridiction :

TJ Angouleme



TJ Le Mans



TJ Creteil



TJ Brest



TJ Evry



TJ Tulle

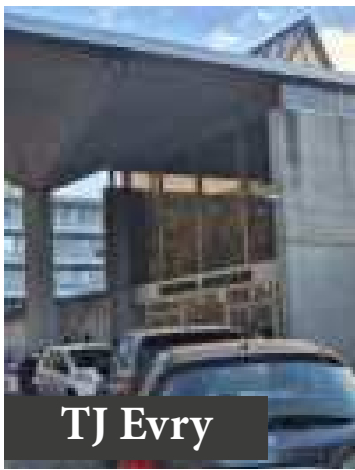


TJ Bobigny



CA Paris





TJ Evry



TJ Caen



TJ St Etienne



TJ Libourne



TJ Bordeaux



Choix de poste des DG le 30/09



TJ Beauvais



TJ Niort



ENG le 30 Septembre

